



Indemnisation assurance auto

Par **quintus0**, le **06/11/2010 à 19:43**

Bonjour! Voilà j'ai un petit souci et ne m'y connaissant pas trop j'aurais besoin de vos lumières...

Il y a un an j'ai eu un accident automobile non responsable, et mon assurance m'a fait voir un medecin expert il y a quelques mois.

Il a évalué mon préjudice à 2 en pretio doloris... Mais il s'est trompé et a mis 1 à la fin (je l'ai vu sur le double que m'a envoyé mon assurance).

Je l'ai donc contacté, il m'a dit de lui envoyer une copie corrigée, et qu'il s'en occuperait.

Depuis pas de nouvelles, je pensais que tout était ok mais je n'ai pas reçu à nouveau de double corrigé (est-ce normal et légal??).

Aujourd'hui je reçois une offre de 900€ d'indemnisation (200€ de DFT, et 700 de souffrances endurées)... pour près d'un an de souffrances, je trouve cela peu, et j'ai lu sur de nombreux sites que l'offre "minimale" pour des douleurs de 2 était de 1500€...

Pensez vous qu'ils n'ont pas eu la copie corrigée?? Ou qu'ils l'ont eu et que c'est vraiment la proposition?

Dans tous les cas, savez vous à qui je dois m'adresser? (assurance pour savoir si ils ont eu le 2eme document, expert qui devait l'envoyer, avocat pour refuser l'offre, etc..?)

Merci beaucoup pour votre aide et votre temps!